



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS
-
REPUBLIQUE FRANCAISE
-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 16
Date de convocation
20 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX,
Nicole VIDAL.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Pierre BAUX, Christian LOGIER, André
LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Marinette DURANDEU à Madame Anne-Marie PERRON,
Madame Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT.

Absents

Mesdames Dominique CENNI, Mirjam REINHARD, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Victor NAHOUM, Jean-Paul OGIEZ,
Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI

OBJET : Cession de la parcelle cadastrée G n°343 à Monsieur Vincent Gondouin

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Vu l'estimation des domaines référencée 2018-04094V0202 en date du 14 mars 2018 évaluant la valeur vénale de la parcelle G n°343 de 73 m² à 59 400,00 €, avec une marge de négociation de 10%,

Vu la proposition d'achat d'un montant de 53 500,00 €, conforme à l'avis des Domaines, de Monsieur Vincent Gondouin, reçue par courrier le 05 avril 2018,

Considérant que la parcelle communale bâtie à usage de remise ou de garage cadastrée G n°343 d'une superficie de 73 m² située à l'angle de la Rue Rompe Cuou et de la Rue des Remparts à Gréoux-les-Bains n'est plus aucune utilité pour la commune,

Le rapporteur informe l'assemblée que, par courrier en date du 30 janvier 2018, Monsieur Vincent Gondouin nous a fait savoir qu'il était intéressé par l'acquisition de la parcelle G n°343. Après

consultation de France Domaine et après négociation, il est proposé de fixer le prix de vente à 53 500,00 € soit 10% en dessous de l'estimation susvisée.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée G n°343 de 73 m² pour un montant de 53 500,00 € au profit de Monsieur Vincent Gondouin ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire ;

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

PRECISE que la recette correspondante sera inscrite à l'article 2111 du budget 2018 par décision modificative.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 26 avril 2018

Affichage en mairie :
le 26 avril 2018

Le Maire,



Paul Audan